

## COMMUNE D'ÉPINOY



### Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

du 9 septembre 2020 à 20 heures 30

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

*Présidence de Madame Corinne DELEVAQUE*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : VANOSTENDE Patricia

Absent(s) :

Pouvoir(s) :

Secrétaire : BOTTE Estelle

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

#### **1°/ Approbation du PV de la réunion du 25/06/2020 :**

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020 est approuvé.

#### **2°/ Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal :**

Dans un souci de favoriser la bonne administration communale et conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal délègue au Maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des compétences reprises à l'article précité.

Madame le maire devra rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties. Elle pourra subdéléguer, par arrêté, certaines de ces attributions à ses adjoints.

#### **3°/ Désignation d'un référent sécurité routière :**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que chaque commune doit disposer d'un élu référent en matière de sécurité routière.

Cette personne sera le correspondant privilégié des services de l'État et veillera à la prise en charge de la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Le Conseil Municipal désigne M. Mickaël MONIER, référent sécurité routière.

#### **4°/ Indemnité de confection de documents budgétaires allouée au Comptable des Finances Publiques :**

Madame le Maire expose à l'Assemblée que les comptables publiques peuvent assister les communes à l'élaboration des documents budgétaires.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution, chaque année, de l'indemnité de confection de documents budgétaires, à M. Franck DUPUY, Comptable des Finances Publiques de Marquion.

- Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

## COMMUNE D'ÉPINOY

- Considérant que l'assistance et les conseils du Comptable des Finances Publiques sont nécessaires dans leur intégralité dans les domaines visés à l'arrêté du 16/12/1983, article 1<sup>er</sup>, Le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de confection de documents budgétaires au taux maximum, à M. Franck DUPUY, à compter du 01/01/2020.  
Les crédits correspondants sont prévus à l'article 6225 du budget communal 2020.

### **5°/ Aménagement parvis de la Mairie (Plantations) :**

Après avoir consulté 3 entreprises, Madame le maire présente à l'Assemblée l'unique offre reçue de la Société STYL JARDIN d'ÉPINOY, pour un montant de 2 643,92 € ht.

Cet aménagement concerne :

- Semis de gazon après suppression des arbustes existants et préparation du terrain
- Plantation de divers végétaux (résistants à la sécheresse) dans les jardinières
- Mise en place d'un paillage minéral

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société STYL JARDIN.

### **6°/ Illuminations de Noël :**

Acquisition d'une frise LED ainsi que 16 candélabres pour un montant de 2 863,00 € ht. Le câblage des boîtiers sur les poteaux existants sera effectué par l'Ets LAVALARD pour un montant de 2 400,00 € ht.

### **7°/ Acquisition de mobilier :**

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une table pour la salle de la mairie pour un montant de 1 010,44 € ht.

### **8°/ Questions diverses :**

#### **Réseaux sociaux - Internet :**

- Création d'une page Facebook communale
- Passage de la mairie à la fibre avec l'opérateur SFR

**Circulation rue Verte :** Le Conseil Municipal entend mener une réflexion générale sur la circulation dans le village et apporter des réponses aux problèmes de sécurité routière, notamment lutter contre la vitesse excessive en agglomération.

#### **Vols :**

Madame le maire appelle chaque conseiller, en toute discrétion, à la vigilance suite aux différents vols survenus dernièrement dans la commune.

#### **Canal Seine Nord Europe :**

Madame le maire donne à l'Assemblée les dernières informations concernant le CSNE, suite à sa participation à différentes réunions.

Pour extrait

ÉPINOY, le 14 septembre 2020



Le MAIRE,

**Corinne DELEVAQUE.**